



## Compte-rendu du 8ème Conseil d'Administration tenu le 24 Janvier 2015

Participants : F1TE, F1AGR, F1RO, F4FJL, F5HX, F6AWS, F8BXI, F9PV, Thierry Garrido.  
Absent excusé : F5OMU.

### • Situation du REF et du Siège Social :

o Les inscriptions 2015 entrent avec une cadence voisine de celle de 2014. Suite à la mise en place de la nouvelle procédure (SEPA) pour les prélèvements automatiques, ces derniers ont été effectués avec une semaine de retard. On en dénombre 950. Une relance personnalisée sera effectuée dans les prochaines semaines. Le service Communication préparera un argumentaire à cet effet.

o Suite à une demande, il est précisé que les présidents départementaux pourront recevoir une liste des membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.

À ce jour, les abonnements 2015 sont répartis de la manière suivante :

- Radio-REF version papier : 59%
- Radio-REF version électronique : 29%
- Sans revue : 12%

o L'amortissement des travaux de la toiture du siège social sera réparti sur 15 ans.  
o Le CA valide la réorientation d'une partie de nos réserves vers un fonds garanti et sécurisé proposé par le Crédit Agricole.

•☐☐ ☐ **Relations ANFR - Distribution d'indicatifs spéciaux - Inventaire de la couverture des relais :**

- o Concernant le formulaire des demandes d'indicatifs spéciaux, F1TE a communiqué avec m. Colombat de l'ANFR pour proposer un format pouvant être rempli en ligne. M. Colombat s'est montré intéressé mais il doit faire valider le document par son administration.
- o Le REF dépose les demandes pour obtenir les indicatifs TM90REF, TM90IARU, TM150IUT, TM150ITU en vue des différentes activités commémoratives durant l'année.
- o F1TE reprendra contact avec l'ANFR pour réinitialiser la demande de réunion qui avait été effectuée à l'automne.
- o F1AGR présente le dossier transmis par l'UBA pour une demande de coordination des relais entre la Belgique et le Nord de la France. Les contacts avec les responsables de relais du 59 ont permis d'obtenir des résultats mitigés, certains responsables ne voulant pas participer en justifiant leur désaccord sur la procédure utilisée par l'UBA. Une réponse sera cependant faite à l'UBA sur la base des informations communiquées sur les fréquences des relais belges et celles issues de la base CNRB remise à jour pour le 59.

•☐☐ ☐ **Communication :**

- o Travaux sur la gouvernance du REF : F8BXI présente les principes retenus pour la publication d'un document regroupant les éléments de gouvernance et de stratégie de communication.
- o Revue Radio-REF et Blog REF : une enquête d'opinion sera incluse dans le numéro Radio REF de février avec enveloppe affranchie pour réponse des lecteurs. La version informatique du questionnaire d'enquête sera mise en place sur le site du REF, dans la zone membre.
- o Mise en place du BLOG d'information en appui du bulletin F8REF : F8BXI, responsable du projet, nous informe sur l'état d'avancement et sur ses contacts pour la collaboration éditoriale.

•☐☐ ☐ **90 ans du REF et Congrès 2015 :**

- o Un logo pour les 90 ans du REF contiendra la mention « 1925-2015 : 90 ans au service du Radioamateurisme ». Le logo sera utilisé pour le Congrès du REF et autres manifestations durant l'année 2015.
- o F1AGR présente le projet de Congrès sur Toulouse avec l'option préférentielle de la Cité de l'Espace. Le budget de l'opération est en cours d'élaboration par le REF-31/ F5KSE. Ce budget sera transmis au REF pour approbation courant février. Pour solenniser les 90 ans du REF, le CA décide de la mise en place d'une ligne de budget supplémentaire exceptionnelle qui permettra la prise en charge directement par le REF de certaines dépenses relatives au Congrès et à sa promotion. Pour permettre d'amplifier le financement du Congrès, la souscription se fera grâce à trois planches de 10 billets au lieu de deux, qui seront incluses dans le Radio-REF du mois d'avril.

•☐☐ ☐ **Etat d'avancement des attributions des AL, DL, QSL Managers dans les départements :**

- o Le processus poursuit son développement. A ce jour, 22 demandes d'AL ont reçu un avis favorable de la Commission des Statuts. Il est convenu qu'après acceptation des

demandes d'AL par la Commission des Statuts, le secrétariat peut confirmer l'accord du REF et adresser la convention signée aux AL.

•☐☐ ☐ **Réalisation de la nomenclature 2015 - Annonceurs et publicité pour la revue et la nomenclature :**

o F1RO propose plusieurs solutions pour la réalisation de la nomenclature qui devrait paraître au second trimestre. Celle-ci, prévue pour 432 pages, contiendra les informations de l'annuaire ANFR. Elle ne contiendra pas les adresses électroniques des radioamateurs. Les propositions de prix pour l'impression fournies par la société espagnole font apparaître une légère économie par rapport à celles fournies par les imprimeries françaises. Cette économie n'est cependant pas suffisante pour compenser les tracas liés à l'éloignement et à la langue. L'imprimeur actuel de Radio-REF sera donc retenu.

o Les annonceurs actuels de Radio-REF seront contactés, et F1RO leur proposera un « package » pour parution de leur annonce dans la nomenclature et dans les Radio-REF des prochains mois. Quelques autres nouveaux annonceurs potentiels, comme « Kuhne Electronic », seront également contactés par F1RO.

•☐☐ ☐ **Réflexion sur les possibilités et processus de constitution d'une Table Ronde des associations radioamateurs pour représentation auprès de l'administration :**

o Ce sujet a fait l'objet de débats au sein du CA, mais aucun consensus n'a pu être trouvé parmi les membres.

•☐☐ ☐ **Distinctions Honorifiques 2015 :**

o A l'occasion des 90 ans du REF, le CA pense judicieux de marquer cet anniversaire avec l'attribution de distinctions à certains membres méritants. Les candidats seront informés, par courrier, de la proposition faite par le CA.

•☐☐ ☐ **Questions diverses :**

o F1TE mentionne sa participation à OND'EXPO et le CA donne son accord pour cette représentation officielle du REF.

o Les prochains salons SARATECH et OND'EXPO souhaitent une table du REF. Il est proposé de confier cette responsabilité respectivement au REF81 et au REF69. Il reste à définir comment ces associations pourront recevoir les fournitures de la boutique REF.

o Suite au décès de F6AEM, c'est F6AGR qui a pris, à titre d'intérim, la responsabilité de la direction technique de Radio-REF. Les OM pressentis seront contactés pour leur proposer de prendre cette responsabilité.

o Les travaux sur le serveur informatique du REF avancent. Il reste cependant de nombreux services à développer, comme la Boutique en Ligne. Des ressources extérieures

pourraient être envisagées, comme l'utilisation de personnes sous contrat en alternance.

- o Monsieur Garrido doit prochainement procéder au remplacement de son ordinateur.

•☐☐☐ **Mise au point :**

Pour faire suite à plusieurs discussions lors de cette réunion et des questions posées à des membres du CA lors de salons et AG départementales, le conseil d'administration du REF souhaite préciser ces quelques points :

- o Au travers de ses différents médias, le REF n'a jamais émis de critiques envers quelque association de radioamateurs que ce soit et se refuse de le faire ;
- o Le REF ne répondra pas à des polémiques, caricatures et provocations dont il est l'objet régulièrement sur des sites qui en font principalement leur fond de commerce ;
- o Le REF n'intentera pas d'action en justice envers un radioamateur quel qu'il soit pour ce genre de faits et laisse à leurs auteurs et relais, l'entière responsabilité de ces comportements indignes ;

Nos membres ont les moyens matériels d'interpeller directement le conseil d'administration via l'espace membres qui leur est réservé sur notre site web. Nos différentes adresses de contacts permettent aussi aux non membres du REF qui le souhaitent, d'entrer en relation avec l'association.

Concernant la recommandation CEPT T/R 61-02 et les rapports ERC 32 et ECC 89 à propos des différentes classes de licences préconisées (HAREC, Novice, Débutant), le REF n'est aucunement opposé à leur mise en oeuvre en France. Une question dans ce sens a d'ailleurs été posée lors de notre dernière réunion au siège de la DGCIS. Pour le moment, l'administration française fait valoir une position défavorable à cette application compte tenu du contexte actuel et a donc opté pour une solution simple de licence unique dont le REF a pris acte.

Le REF se réserve la possibilité de revenir sur ce sujet ultérieurement si une évolution de la position de l'administration est envisageable.

Gilles Deschars F1AGR, secrétaire du CA.